

## L'école catholique face à la "Nouvelle Église" de M. Peillon



Article rédigé par *Emmanuel Tranchant*, le 22 juillet 2013

**La refondation de l'école de la République par M. Peillon fournit un exemple chimiquement pur d'éducation idéologique d'État, imposant à tous la *doxa* du moment. On y distille l'individualisme révolutionnaire revu et corrigé par la révolution sexuelle, et malheur à qui s'opposera aux vertus de l'égalité.**

LA REPUBLIQUE EST RELIGIEUSE : elle dit le bien et combat le mal. « C'est au socialisme, dit M. Peillon, qu'il va revenir d'incarner la révolution religieuse dont l'humanité a besoin. » Comme dans le républicanisme des pères fondateurs de la laïcité, l'école est le moyen religieux de la création de l'homme nouveau. « C'est une transsubstantiation qui opère dans l'école et par l'école », n'hésite pas à dire M. Peillon, qui la qualifie de « Nouvelle Église, avec son nouveau clergé, sa nouvelle liturgie, ses nouvelles tables de la Loi ».

On pressent dans cette subversion de la sémantique catholique les effluves d'un nouveau culte de la Déesse Raison. Et avec elle la confusion totalitaire du spirituel et du temporel.

### Les nouveaux statuts de l'Enseignement catholique

Dans ce contexte où s'affirme la religion de l'homme contre celle de Dieu, l'Enseignement catholique publie ses nouveaux statuts, fruits d'une réflexion mûrie sur les moyens de la nouvelle évangélisation. Bonne nouvelle, mais qui ne peut occulter l'état réel de l'institution.

La loi Debré a mis l'école catholique sous la coupe du monopole d'État grâce à la mise sous contrat des enseignants payés par lui : qui paie commande, et depuis 1959, il n'y a plus d'établissement d'enseignement catholique mais des établissements catholiques d'enseignement. L'inversion des termes n'est pas innocente et nombres des enseignants s'y sentent beaucoup plus redevables à César qu'à Dieu.

L'abandon du catéchisme ou les succédanés qui l'ont remplacé, la prétendue culture religieuse qui sert de cache-misère à l'absence de culture chrétienne, le petit nombre de familles qui inscrivent leurs enfants pour des motifs religieux, l'osmose idéologique induite par l'Éducation nationale, tout cela freinera la mise en œuvre de la politique ecclésiale.

### Un nouveau modèle

Existe-t-il un accélérateur ? Oui ! La société civile a prévenu l'attente de l'Église et nombre d'écoles se sont fondées à l'initiative de parents et de professeurs qui veulent une école chrétienne « substantielle » où la transmission de la foi se fait par la culture, qui lui permet de se fonder en raison.

On a peu à peu oublié qu'il existe une éducation catholique ordonnée à la sainteté, dans laquelle l'étude de la doctrine est nécessairement liée à la pédagogie de la prière et des sacrements. Ces écoles, sans contrat avec l'État, ont un projet éducatif auquel ne peuvent que souscrire ceux qui en tiennent pour un enseignement libre et catholique. Ces écoles ne sont pas en concurrence avec les établissements sous contrat : elles proposent simplement une alternative que la juridiction épiscopale pourrait intégrer dans son offre éducative globale.

Un label pourrait garantir le lien avec l'enseignement diocésain qui verrait renforcée sa propre liberté de

manœuvre vis-à-vis du monopole d'État. Une telle synergie démultiplierait son efficacité.

### **Une responsabilité historique**

Dissidence, s'effaront sans doute les bien-pensants du système.

Pourtant, face au meilleur des mondes de la révolution sexuelle qui devient notre horizon immédiat, l'école catholique doit assumer une responsabilité historique : sera-t-elle l'école de M. Peillon pour qui la Révolution, « événement religieux... implique l'oubli total de ce qui la précède » et pour qui « l'école doit dépouiller l'enfant de toutes ses attaches pré-républicaines » ?

Ou sera-t-elle *l'école* du temps long de l'humanité, ouvert sur l'éternité ? Là est la clé de sa résurrection.

**Emmanuel Tranchant**, chef d'établissement scolaire.

### **Sur ce sujet, un colloque**

*Liberté Politique et Emmanuel Tranchant vous invitent au colloque du Cercle Jean-Paul II « Les libertés éducatives », le 5 octobre prochain à Nantes.*

### **Renseignements :**

5 octobre 2013, Nantes,

[Colloque du Cercle Jean-Paul II-Liberté politique « Les libertés éducatives »](#)